

**COMITE  
D'EDUCATION A LA  
SANTE, A LA  
CITOYENNETE ET  
L'ENVIRONNEMENT  
CESCE**

*Mardi 26 Avril 2022*



LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
ET DE LA CITIZENNETÉ

Décret n° 2022-549 du 17 avril 2022  
relatif au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement

MENE2205178D

**Publics concernés :** membres des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

**Objet :** mise en œuvre de l'élargissement de la compétence des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté aux problématiques environnementales.

**Entrée en vigueur :** les dispositions du décret entrent en vigueur à compter du prochain renouvellement des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

**Notice :** le décret modifie la partie réglementaire du code de l'éducation afin, tout d'abord, de prendre en compte la transformation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté en comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement en raison de l'élargissement de sa compétence aux problématiques environnementales. Le décret modernise ensuite le fonctionnement de cette instance.

**Références :** le décret est pris pour l'application de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. La partie réglementaire du code de l'éducation modifiée par le décret peut être consultée, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 421-8 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 10 février 2022 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au troisième alinéa de l'article D. 312-40 du code de l'éducation, les mots : « et à la citoyenneté » sont remplacés par les mots : « , à la citoyenneté et à l'environnement » et la référence : « R. 421-46 » est remplacée par la référence : « D. 421-46 ».

**Art. 2.** – Au 3<sup>e</sup> de l'article R. 421-9 du même code, après les mots : « commission éducative » sont insérés les mots : « , le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement ».

**Art. 3.** – L'article R. 421-20 du même code est complété par un 13<sup>e</sup> ainsi rédigé :

« 13<sup>e</sup> Il est informé des propositions, avis et comptes rendus de séance du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. »

**Art. 4.** – La sous-section 5 de la section 2 du chapitre I<sup>er</sup> du titre II du livre IV du même code est ainsi modifiée :

1<sup>o</sup> Dans son intitulé et dans celui du paragraphe 3, les mots : « et à la citoyenneté » sont remplacés par les mots : « , à la citoyenneté et à l'environnement » ;

2<sup>o</sup> L'article R. 421-46 est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Art. D. 421-46.** – Outre son président, le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement comprend les membres suivants :

« 1<sup>o</sup> Le chef d'établissement adjoint ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints ;

« 2<sup>o</sup> L'adjoint gestionnaire ;

« 3<sup>o</sup> Le conseiller principal d'éducation ou, le cas échéant, le conseiller principal d'éducation désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité de conseillers principaux d'éducation ;

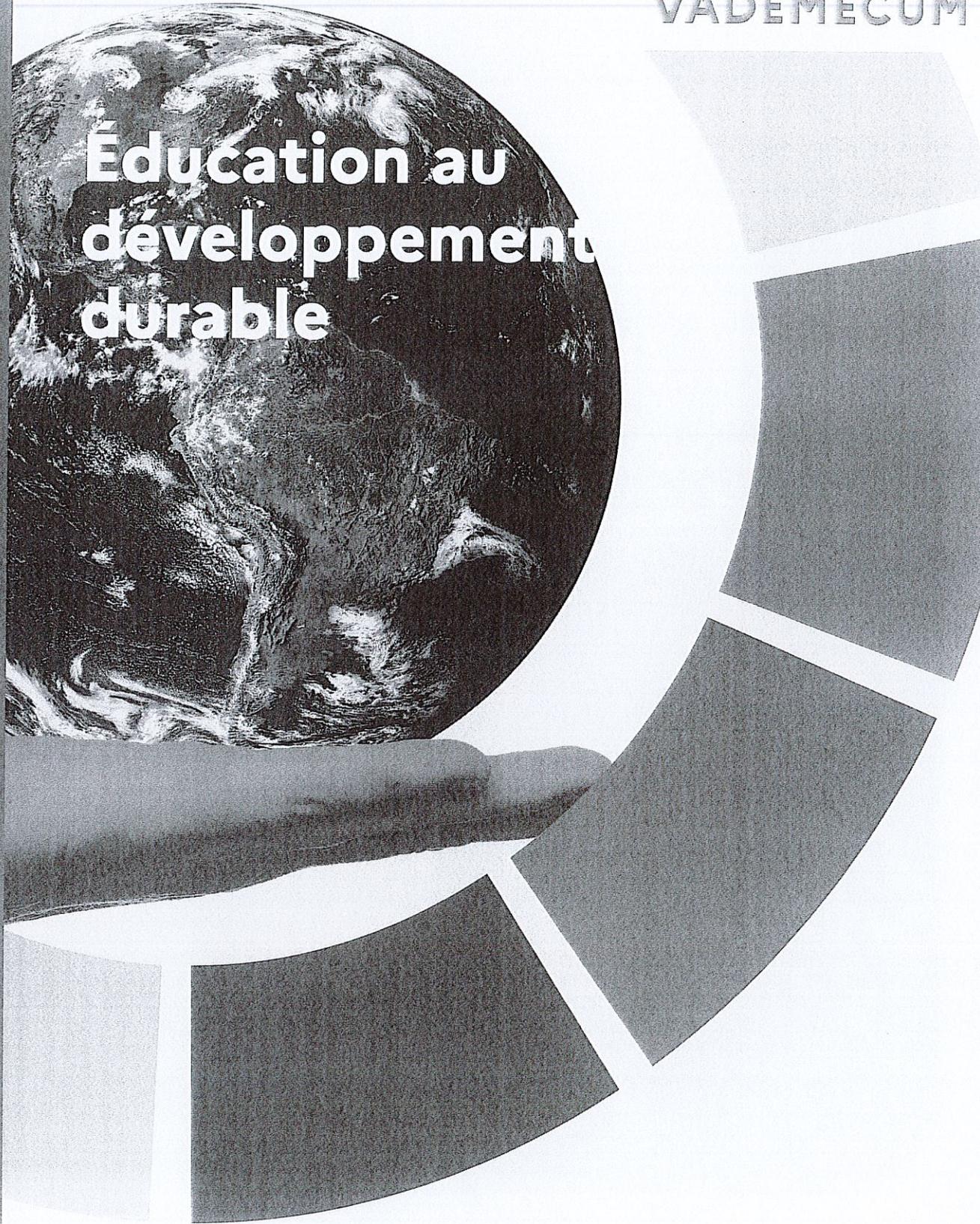
« 4<sup>o</sup> L'infirmier exerçant dans l'établissement ;



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

VADEMECUM



**Éducation au  
développement  
durable**

## L'EDD : enjeux, contexte, histoire

- Le contexte international et national - ODD et Agenda 2030
- L'EDD : une mission de l'École
- La politique nationale d'EDD : construction et généralisation

## L'EDD : une éducation transversale

- Un objectif ambitieux : former les futurs citoyens d'un monde complexe en transition écologique et sociétale
- Une indispensable culture commune et partagée
- Une contribution de tous les enseignements tout au long de la scolarité
- Une contribution à l'orientation et à la préparation aux métiers

# Éduquer au Développement Durable à l'horizon 2030

## Pilotage et Formation

- Le pilotage et la gouvernance à l'échelle territoriale
- La formation des acteurs
- Les partenariats
- Le développement de projets à l'international

## L'engagement de tous au service d'enjeux majeurs de société

- Une diversité de modalités de mise en œuvre pour former les élèves à l'action et à l'engagement
- Les établissements incubateurs de projets globaux : la démarche E3D
- Les éco-délégués : ambassadeurs de la communauté
- Des communautés d'acteurs mobilisés pour des projets territoriaux et partenariaux

# NON AU HARCÈLEMENT

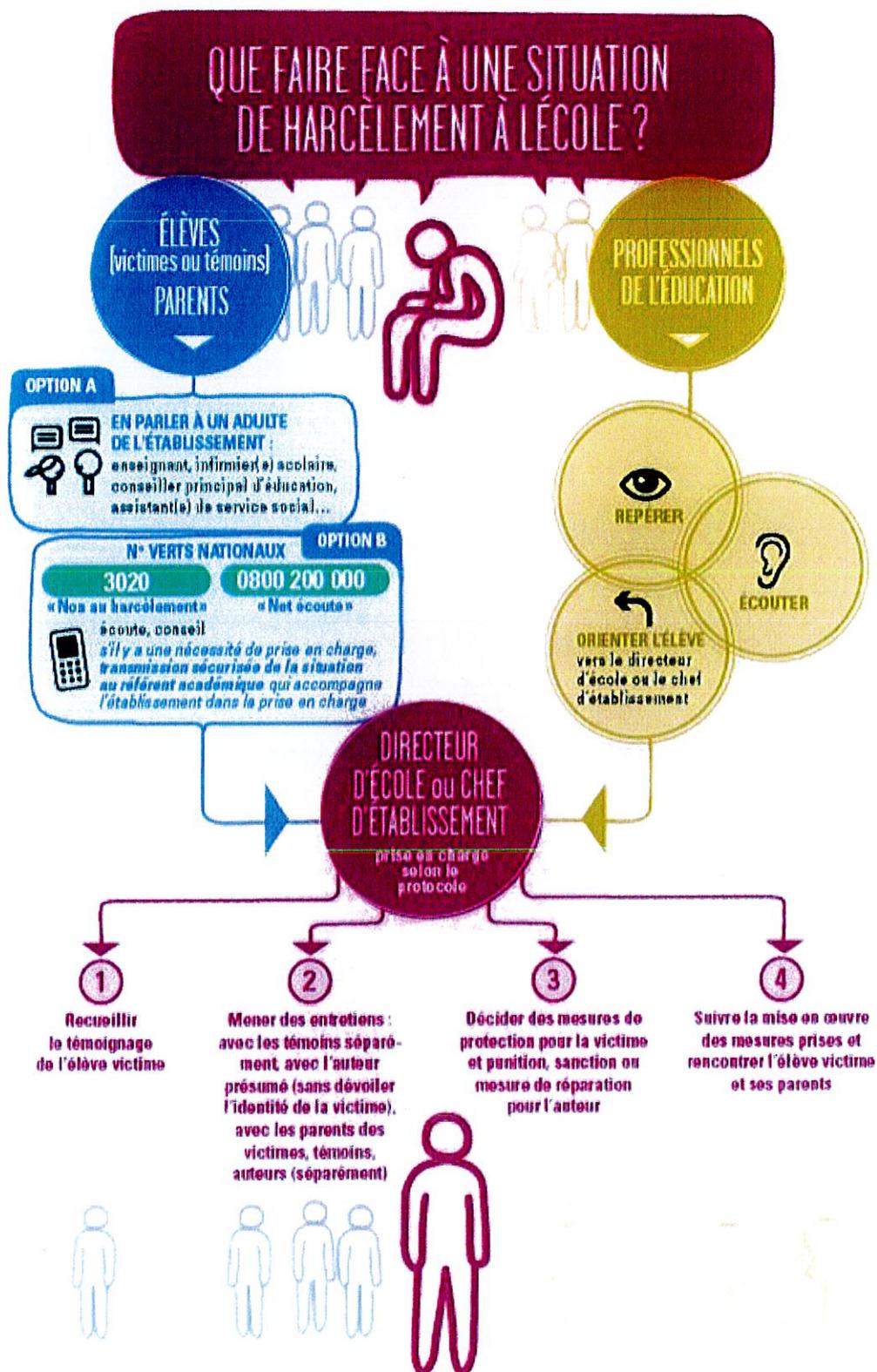
Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les collèges et les lycées



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

## Annexe 1 : schéma du traitement d'une situation de harcèlement



© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Octobre 2015

#### STRATÉGIE D'ÉQUIPE

##### LES INCONTOURNABLES

- ➔ Sensibiliser tous les personnels administratifs et techniques compris régulièrement et sur le long terme
- ➔ Former des personnes ressources pour la prise en charge
- ➔ Formaliser le circuit d'information dans l'établissement
- ➔ Former les adultes aux cyberviolences

##### ACTIONS AU CHOIX

- > Conférence sur site
- > Formation de personnes ressources sur site
- > Organigramme connu de tous (équipe, élèves, parents)
- > Travail sur la communication interne...

#### COÉDUCATION

##### LES INCONTOURNABLES

- ➔ Communiquer sur le harcèlement et les cyberviolences en direction des parents d'élèves
- ➔ Savoir accueillir la parole des parents de l'élève victime ou auteur
- ➔ Suivre les situations de harcèlement avec un retour régulier aux parents, même lorsqu'elles se déroulent en partie sur Internet

##### ACTIONS AU CHOIX

- > Courrier
- > Mention sur le site Internet
- > Café des parents
- > Liens avec les maisons de quartier
- > Rencontre avec les parents délégués
- > Présentation de projets d'élèves aux parents...

#### DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

##### LES INCONTOURNABLES

- ➔ Sensibiliser les élèves de façon régulière et sur le long terme
  - ➔ Motiver les élèves par des actions concrètes
  - ➔ Donner aux élèves un moyen de signaler les situations problématiques
- ATTENTION : un plan qui ne repose que sur des actions conduites par les élèves pour les élèves (*peer to peer*) est contre-productif

##### ACTIONS AU CHOIX

- > Séances de sensibilisation
- > Création d'affiches, de vidéos, blogs, webradios, cafés-débats
- > Formation d'élèves ambassadeurs contre le harcèlement
- > Lien avec les programmes (sciences, français, histoire, langues vivantes, EMI, EMC...) et les parcours

## PLAN DE PRÉVENTION DANS LE CADRE DU COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET LA CITOYENNETÉ (CESC)

#### QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

##### LES INCONTOURNABLES

- ➔ Savoir accueillir les nouveaux arrivants
- ➔ Organiser des événements collectifs
- ➔ Surveiller les espaces communs (cour de récréation, couloirs, sanitaires, installations sportives...) et développer la bienveillance interpersonnelle

##### ACTIONS AU CHOIX

- > Journée de pré-intégration
- > Journée d'intégration
- > Rituels d'accueil dans la classe
- > Espace d'écoute
- > Aménagement des espaces de la cour

#### JUSTICE SCOLAIRE

##### LES INCONTOURNABLES

- ➔ Mettre en place des règles claires appliquées par tous (adhésion de tous les adultes)
- ➔ Faire participer les élèves à l'élaboration des règles
- ➔ Respecter les principes généraux du droit (individualisation de la sanction...)
- ➔ Inclure la question des cyberviolences dans le règlement intérieur

##### ACTIONS AU CHOIX

- > Conseil coopératif en primaire
- > Réunion avec les délégués
- > Mobilisation des conseils à la vie collégienne et lycéenne

#### PARTENARIAT

##### LES INCONTOURNABLES

- ➔ Connaître et diffuser aux équipes les ressources locales, académiques, départementales et nationales
- ➔ Organiser des réunions partenariales autour du règlement intérieur
- ➔ Organiser les circuits d'information avec les partenaires
- ➔ S'appuyer sur les partenaires pour le traitement (prise en charge individuelle)

##### ACTIONS AU CHOIX

- > Proposer des actions partenariales en lien avec les associations, la police, les collectivités
- > Inviter les partenaires aux actions de sensibilisation, faire connaître les actions conduites par l'établissement...

## TOUS ACTEURS DE LA RÉUSSITE DU PROGRAMME

### DANS LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS PHARE

Une communauté protectrice engagée dans la mise en œuvre du programme PHARE, des équipes locales formées au repérage et à la prise en charge des situations, des ambassadeurs collegiens acteurs de la prévention et lanceurs d'alertes, des personnels, des parents et des partenaires des écoles sensibilisés

### AU RECTORAT

Un comité de pilotage du programme présidé par le recteur avec au moins 2 superviseurs académiques en charge de l'organisation de la formation des équipes ressources des écoles et des établissements lycéens.

### AU NATIONAL

Le comité de suivi du dispositif PHARE avec la conception de toutes les mallettes et l'animation du réseau des superviseurs et des 335 référents harcèlement, sous la conduite de la mission en charge de la prévention des violences en milieu scolaire, le comité d'experts national de lutte contre le harcèlement, représentants du monde associatif, des institutions, des universitaires et des acteurs éducatifs, 2 lignes de soutien aux victimes de harcèlement, le 30 20, et de cyberharcèlement, le 30 18.

### LES CONTRIBUTEURS À L'ÉLABORATION DES MALLETTES DU PROGRAMME PHARE

Nicole Carballido,  
Psychopédagogue spécialisée  
en harcèlement et phobie  
sociale  
Sylvie Condette, maître de  
conférences en sciences de  
l'éducation et d'université  
du Liris  
Jean-Pierre Bellon  
et Marie Quastier,  
de l'association Nade  
Mara Frabae  
de l'association Mervin  
la main tendue  
Avello Dessaint et Leslie  
Wilson, d'Innovat'Veins  
création et Tralala  
Catherine Jacquet  
des Partis Citoyens  
Corinne Nohry  
de l'Académie  
de l'Éducation

Delphine Abbezzuto  
de la MAF  
Richard Bégin,  
Bernard Sarradette  
de l'association Action  
Avenir, Fédération, ONG des  
de l'association des parents  
et professeurs des écoles  
Ingrid du Drac  
du Réseau Écoles  
Christine Roux, référente  
harcèlement scolaire  
et Avenir Éducation

### NON AU HARCELEMENT

[www.nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr)

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

Jeunesse  
Sport  
Éducation

**PHARE** Programme de lutte contre  
le harcèlement à l'école

# MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE CONTRE LE HARCELEMENT À L'ÉCOLE

## QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE ?

Un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire
2. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
7. Suivre l'impact de ces actions
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources



À partir de septembre 2021  
le programme PHARE sera généralisé à tout le territoire

**10**  
élèves-ambassadeurs  
par établissement

